

DISSERTATION

subst.fém.

A. Vieux

1. Discours ou écrit où sont développés, de façon ordonnée, des arguments sur un sujet, un thème, ou une question scientifique. Synon. exposé, étude, mémoire. Publier une dissertation; longue, savante dissertation ; dissertation critique. Cette dissertation critique (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. 5, 1859, p. 340). Auteur d'une dissertation sur les ricochets (J. ROSTAND, *Genèse vie*, 1943, p. 50) :

● 1. Une fois que vous vous êtes ainsi loyalement enfermé dans l'humble et sûre région de la morale usuelle, que vous demande-t-on? Des discours? Des dissertations savantes? De brillants exposés, un docte enseignement? Non! La famille et la société vous demandent de les aider à bien élever leurs enfants, à en faire des honnêtes gens. Les Fondateurs de la 3e République, Ferry, « lettre aux institut. », 1883, p. 202.

—Dissertation inaugurale. Écrit où sont traitées des questions savantes et qui fait l'objet d'une soutenance publique dans certaines universités étrangères. Né à Königsberg en 1862, d'une famille de la bourgeoisie, Hilbert fait la plus grande partie de ses études à l'université de cette ville, où il soutient sa dissertation inaugurale en 1885, puis devient privat-docent de 1886 à 1892, et professeur titulaire de 1893 à 1895 (Gds cour. pensée math., 1948, p. 291).

2. Méthode d'exposition des arguments en forme de dissertation. La dissertation et le commentaire sont la peste de son style [de Balzac] (TAINÉ, *Nouv. essais de crit. et d'hist.*, 1865, p. 225). C'est l'époque [XVIIe s.] du développement, de la dissertation, où la pensée vise sans cesse à s'amplifier par la forme qui l'exprime, jusqu'à atteindre parfois une certaine redondance (HUYGHE, *Dialog. avec visible*, 1955, p. 43).

B. Usuel

1. [Dans les classes terminales du second cycle des lycées et dans les universités] Exercice écrit, que l'on donne aux élèves ou aux étudiants, qui consiste dans la discussion argumentée d'un sujet donné. La vieille Sorbonne, noire comme l'encre du discours latin, vermoulue comme le style de la dissertation française (VERLAINE, *Œuvres compl.*, t. 5, *Confess.*, 1895, p. 65) :

● 2. 1 [Pierre] venait de travailler d'arrache-pied sur une dissertation ayant pour sujet : « L'esprit de Résistance dans les tragédies de Corneille. » AYMÉ, *Uranus*, 1948, p. 21.

SYNT. Dissertation générale, philosophique, littéraire, historique ; dissertation de philosophie. Dissertation anglaise, française, latine ; en anglais, en latin. Faire, rédiger une dissertation ; sujet, copie de dissertation.

Rem. Le mot est abrégé en dissert' [dissɛʁt] dans l'arg. des lycéens.

2. P. ext., souvent péj. ou iron. Développement écrit (généralement fastidieux) d'idées, d'opinions sur un sujet didactique quelconque. Synon. discours. Prétextes à dissertations archéologiques et littéraires (MASSIS, *Jugements*, 1923, p. 135). Pauline raffine sur l'état de son cœur comme toutes les précieuses de son temps, et ses dissertations n'ont aucune importance, ne nous renseignent en rien (MAURIAC, *Journal 3*, 1940, p. 253) :

● 3. ... il parla sans fin du prix du lin, du prix de la laine, intercala une dissertation sur le lard, une autre sur les contrats de bœuf salé pour la marine, et tout cela était si banal, si terne, ... MAUROIS, *La Vie de Disraëli*, 1927, p. 177.

● 4. Je m'ouvris de mon désarroi à Pujolhac qui me répondit par une lettre très curieuse. Il ne pouvait aborder aucune question sans bifurquer tout de suite vers les grandes dissertations. Il me dit d'abord que si deux choses, à notre époque, étaient particulièrement inconciliables, c'était bien une volonté de puissance politique et un idéal de pureté. ABELLIO, *Heureux les pacifiques*, 1946, p. 259.

Prononc. et Orth. : [dissɛʁtasjɔ̃]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1645 « discussion » (G. Patin, *Lettres*, 5, éd. 1689 d'apr. A. Delboulle ds *R. Hist. litt. Fr.* t. 10, p. 330); 1665 (G. DE BALZAC, *Œuvres*, p. 283 ds DG); 1864 « composition scolaire » (LITTRÉ). Empr. au lat. impérial dissertatio « dissertation ». Fréq. abs. littér. : 364. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 877, b) 412; XXe s. : a) 431, b) 319.